

DÉFILÉ DE LA FIERTÉ

DIMANCHE 13 AOÛT 2023

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Une personne responsable du contingent devra obligatoirement participer à la réunion virtuelle de coordination du Défilé de la Fierté, le mardi 18 juillet, 2023.
- Les animaux ne sont autorisés que dans les véhicules ou sur les fardiens. Aucun animal ne peut marcher dans le Défilé de la Fierté.
- La consommation de boisson alcoolisée est strictement interdite pendant le Défilé de la Fierté ainsi que sur le site de montage.
- Aucune sollicitation n'est permise lors du Défilé de la Fierté.
- Fierté Montréal devra approuver préalablement l'affichage de tous les commanditaires de chaque groupe et se réserve le droit de les refuser. L'ajout d'un logo autre que celui du groupe participant est sujet à des frais supplémentaires.
- Il est permis de défiler légèrement vêtu, mais les organes génitaux ne doivent pas être visibles.
- Aucune arme n'est autorisée, notamment les armes à feu.

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement des frais d'inscription au Défilé de la Fierté sauf en cas de nouvelles mesures sanitaires restrictives. Il vous sera donc possible de demander un remboursement, un report d'inscription à l'édition 2024 du Festival ou faire une donation à Fierté Montréal.

ÉCORESPONSABILITÉ

- Toute distribution d'objets promotionnels ou de matériel imprimé est interdite.
- Chaque groupe est responsable des déchets produits par leur contingent avant, pendant et après le Défilé de la Fierté.
- Les groupes doivent respecter les exigences de la Ville de Montréal en termes de tri des déchets.
- Le non-respect de ces réglementations peut compromettre une future participation du groupe au Défilé de la Fierté et au Festival Fierté Montréal.

VÉHICULES

- Seuls les véhicules enregistrés peuvent entrer dans la zone de montage.
- Seuls les véhicules écoresponsables peuvent défiler : véhicule électrique, hybride et biocarburant.
- Tout conducteur doit détenir les permis nécessaires afin d'opérer le véhicule légalement et de façon sécuritaire.
- Tout groupe ayant un char allégorique doit désigner une personne responsable du véhicule et quatre (4) personnes doivent encadrer le véhicule à la hauteur des roues (essieux avant et arrière) en tout temps lors du Défilé.
- Les chars allégoriques doivent être opérés en toute sécurité et leur conception ne doit d'aucune manière mettre la sécurité des marcheur.e.s ou de la foule en péril.
- Par mesure de sécurité, les roues du fardier doivent obligatoirement être cachées par des panneaux de bois. Ces panneaux doivent obligatoirement cacher la roue pour un minimum de 30 centimètres à partir du sol.
- Tous les véhicules munis d'une génératrice doivent être équipés d'un extincteur chimique.

- Les dimensions maximales de tout véhicule sont : 48 pieds (14,5 m) de long, 10 pieds (3 m) de large et 13 pieds (4 m) de haut à partir du sol.
- La cabine d'un fardier ne peut inclure de couchette.
- Les véhicules doivent être au site de départ à l'heure et à l'endroit spécifiés. Les véhicules doivent recevoir une autorisation de conformité et de sécurité avant de prendre part au Défilé. Seuls les véhicules qui se conforment aux consignes pourront participer au défilé.
- Un garde-corps d'une hauteur de 42 pouces (1,1 m) doit être installé sur la plateforme du fardier s'il y a présence de participants lors du défilé.

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE NON-DISCRIMINATION

Fierté Montréal soutient l'accès à l'égalité et interdit toute forme de harcèlement ou de discrimination concernant l'appartenance culturelle, l'origine ethnique ou nationale, les croyances, les convictions politiques, le revenu, l'orientation sexuelle ou romantique, la langue, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la grosseur, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap, la neurodivergence, le statut intersexe, la configuration relationnelle, le statut sérologique au VIH/sida ou le fait d'avoir obtenu un pardon.

Fierté Montréal est déterminé à offrir un environnement exempt d'intimidation et de harcèlement. Dans un effort collectif, Fierté Montréal attend de toutes les personnes parties prenantes des activités de Fierté Montréal une proactivité dans la prévention du harcèlement et de l'intimidation. Aucun comportement abusif, de quelque manière que ce soit, envers le personnel, les bénévoles ou les membres de Fierté Montréal ne sera autorisé. Cela inclut la violence verbale, physique, sexuelle et psychologique.

Fierté Montréal se réserve le droit de refuser toute entité ne respectant pas les valeurs de l'organisme. Les organismes véhiculant du racisme, de la xénophobie, de l'homophobie, de la lesbophobie, de la transphobie, de la sérophobie ou faisant la promotion de conflits géopolitiques et religieux seront automatiquement refusés et ne pourront participer aux activités de Fierté Montréal.

TOUTE PARTICIPATION AU DÉFILÉ EST SUJETTE À L'APPROBATION DE FIERTÉ MONTRÉAL.

